

Code de conduite d'Endress+Hauser



Chers collaborateurs, chères collaboratrices,

Endress+Hauser, entreprise familiale renommée, est l'un des principaux fournisseurs de produits, solutions et services pour la mesure et l'automatisation des procédés industriels ainsi que pour les laboratoires.

Conduire nos activités de manière responsable et éthique est un élément important de la culture d'Endress+Hauser. Nous sommes concernés par le bien-être des personnes, de la société et de l'environnement.

Notre réputation est l'un de nos biens les plus précieux. Nos clients, nos collaborateurs et nos actionnaires s'attendent à ce que nous respections nos valeurs et protégeions Endress+Hauser. Nous sommes persuadés que l'intégrité et le comportement éthique sont les principaux piliers de toute entreprise réussie, et qui veut durer dans le temps.

Le Code de conduite d'Endress+Hauser définit nos règles de bonne conduite de base et décrit les attentes d'Endress+Hauser en matière d'éthique professionnelle.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise dans une situation professionnelle spécifique, veuillez faire part de vos préoccupations, informer vos supérieurs ou d'autres personnes de confiance au sein du groupe Endress+Hauser afin de nous aider à rester des partenaires commerciaux dignes de confiance. Vous pouvez également signaler ces éventuelles violations par le biais de notre système d'alerte confidentiel et sécurisé.

Nous sommes tous encouragés à soutenir et à faire appliquer la conformité dans notre vie professionnelle quotidienne. L'objectif ultime d'une telle bonne conduite est que nos clients aient constamment confiance en notre intégrité et que nos collaborateurs et actionnaires restent fiers d'Endress+Hauser.

Le Supervisory Board et l'Executive Board ont approuvé le Code de conduite d'Endress+Hauser et soutiennent pleinement toutes les initiatives pour le mettre en œuvre et le faire appliquer au niveau mondial.

Veuillez prendre le temps nécessaire pour lire attentivement notre Code de conduite, et respectez-le dans toutes vos activités professionnelles.

Merci.



Matthias Altendorf
CEO



Dr. Heiner Zehntner
General Counsel

Le présent Code de conduite a été approuvé par l'Executive Board le 23 août et par le Supervisory Board le 11 octobre 2021. Il remplace le Code de conduite du 29 août 2016.

Il s'applique à tous les collaborateurs et à toutes les entités du groupe Endress+Hauser.

TABLE DES MATIÈRES

1	Aborder la non-conformité	4
2	Conditions de travail équitables.....	4
3	Ni discrimination, ni harcèlement	4
4	Sûreté, sécurité et santé.....	5
5	Lois et réglementations	5
6	Règles de concurrence et lois antitrust	5
7	Anticorruption	5
8	Blanchiment d'argent et financement du terrorisme	6
9	Protection des données	6
10	Sécurité des données	6
11	Partenaire commercial équitable	6
12	Exactitude des registres et des comptes	6
13	Contrôle des exportations	7
14	Conflit d'intérêts.....	7
15	Principe des quatre yeux.....	8
16	Biens de l'entreprise.....	8
17	Réseaux sociaux.....	8
18	Citoyenneté de l'entreprise	8
19	Droits de l'homme et normes du travail.....	8
20	Développement durable et environnement.....	9

EXPRIMEZ-VOUS!

1 Aborder la non-conformité

Si vous avez une quelconque question relative aux règles du présent code de conduite, veuillez nous l'adresser.

En agissant ainsi, vous contribuerez à protéger l'intégrité et la réputation d'Endress+Hauser ainsi que vos propres intérêts et ceux de vos collègues.

La source d'information est traitée de manière confidentielle. De plus, les associés qui soulèvent des problèmes liés au Code de conduite seront protégés des conséquences négatives de leurs actions. Informer votre supérieur hiérarchique direct, ou tout autre supérieur, d'un éventuel acte répréhensible. Vous pouvez également contacter un représentant du service juridique ou des ressources humaines local ou de l'entreprise, ou tout membre de l'Executive ou du Supervisory Board.

Vous pouvez également signaler des cas de non-conformité par le biais de notre système confidentiel de lanceur d'alerte qui permet un échange d'informations sécurisé et anonyme. Veuillez utiliser le lien prévu à cet effet dans notre intranet (<https://endress.integrityline.com>).

LES COLLABORATEURS

2 Conditions de travail équitables

Nous protégeons nos collaborateurs contre toute forme de conditions de travail injustes ou contraires à l'éthique.

Nous ne tolérons pas le travail forcé, servile ou des enfants, ou toute forme de conditions de travail dangereuses.

Nous n'acceptons pas les produits et les services issus du travail forcé, servile ou des enfants, ou de toute forme de conditions de travail dangereuses.

3 Ni discrimination, ni harcèlement

Nous valorisons la diversité et faisons en sorte que tous nos collaborateurs se sentent bien quand ils travaillent pour Endress+Hauser.

Nous ne discriminons personne en raison du genre, de l'âge, de l'origine, de la nationalité, de la religion, de l'orientation sexuelle, du handicap ou de toute autre caractéristique de même type.

Nous recrutons, affectons, promovons et rétribuons nos collaborateurs sur la base de leurs compétences, de leurs résultats et de leur comportement éthique.

Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement sur le lieu de travail.

4 Sûreté, sécurité et santé

Nous fournissons un environnement de travail sûr, sécurisé et sain.

Nous nous conformons aux réglementations relatives à la santé et à la sécurité, et faisons en sorte que tous nos collaborateurs en aient conscience et y soient formés en conséquence.

Chaque collaborateur est personnellement responsable de la sûreté, de la sécurité et de la santé sur son lieu de travail, pour l'ensemble du périmètre de ses activités, et au mieux de ses capacités et de son expérience.

Nous sommes tous encouragés à identifier les voies d'amélioration et à signaler les problèmes liés à la sûreté, la sécurité et la santé.

INTÉGRITÉ PROFESSIONNELLE

5 Lois et réglementations

Nous considérons les lois applicables comme une norme minimum et les respectons dans tous les pays où elles s'appliquent.

Nous nous conformons strictement aux règles éthiques découlant de ce Code de conduite, et à toute autre règle en vigueur chez Endress+Hauser.

6 Règles de concurrence et lois antitrust

Nous encourageons et protégeons la concurrence.

Nous n'échangeons pas d'informations sur les prix, les marges ou les coûts avec nos concurrents. Nous ne nous entendons pas sur les prix avec nos concurrents.

Nous refusons toute répartition de marchés, de territoires ou de clientèle. Nous ne validons ni ne demandons de prix de revente minimum.

Nous ne soutenons pas les boycotts contre les clients ou les fournisseurs.

Nous coopérons totalement avec les autorités compétentes en cas d'enquêtes judiciaires.

7 Anticorruption

Nous rejetons toute forme de corruption, de chantage et de subornation.

Nous ne soudoyons ni les agents publics ni les personnes privées, et nous n'acceptons aucune forme de corruption.

En particulier, nous n'offrons, ne donnons ou ne recevons aucun avantage indu dans le but d'inciter le bénéficiaire à offrir un avantage commercial injustifié. Un avantage est généralement indu lorsqu'il n'est pas modéré, pas communément admis ou qu'il n'est pas offert dans le strict cadre professionnel.

Nos accords avec nos représentants ou agents se font en toute indépendance et ne doivent pas être utilisés pour circonvenir aux règles anticorruption.

La politique anticorruption d'Endress+Hauser s'applique de manière obligatoire à tous les collaborateurs.

8 Blanchiment d'argent et financement du terrorisme

Nous nous opposons au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme et les empêchons par des mesures appropriées.

9 Protection des données

Nous respectons le droit à la vie privée de nos clients, de nos associés et des autres partenaires commerciaux.

Nous collectons, traitons et stockons les données personnelles uniquement à des fins commerciales spécifiques et légitimes, conformément aux lois applicables.

Nous protégeons les données personnelles contre tout accès non autorisé.

10 Sécurité des données

Nous protégeons les informations confidentielles de nos associés, clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux.

Nous respectons les obligations de confidentialité découlant des accords de confidentialité et de non-divulgateion.

Nous respectons les droits de propriété intellectuelle des concurrents et des tiers (marques, droits d'auteur, secrets commerciaux protégés, etc.)

11 Partenaire commercial équitable

Nous agissons et menons nos activités sur la base de faits concrets et nous sommes fiables..

Nous nous comportons professionnellement dans nos relations avec nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux. Nos accords sont conclus en toute indépendance.

Nous ne défavorisons aucun fournisseur ou client, en particulier s'ils sont en concurrence.

Nous attendons de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux un comportement responsable, en accord avec les règles de notre Code de conduite.

Nous prenons les mesures appropriées si nous découvrons des problèmes de conformité dans l'organisation de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux.

12 Exactitude des registres et des comptes

Nous nous assurons que nos données, informations ou registres sont exacts et justes.

Nous nous conformons aux lois et aux normes comptables applicables et nous nous assurons que nos informations financières reflètent avec exactitude la situation réelle.

Nous ne faisons aucune déclaration ou inscription fausse ou trompeuse dans un rapport, une publication ou une demande de remboursement de frais .

13 Contrôle des exportations

Nous respectons les restrictions à l'exportation applicables résultant des lois et réglementations nationales et supranationales, y compris, mais sans s'y limiter, les résolutions d'embargo de l'UE et des Nations Unies.

Nous ne faisons pas appel à des courtiers ou à des agents de change pour contourner ces embargos.

Nos experts en logistique interne ont autorisé les cas sensibles.

Nous requérons les licences d'exportation nécessaires auprès des autorités compétentes.

PRÉOCCUPATIONS DE L'ENTREPRISE

14 Conflit d'intérêts

Nous évitons ou résolvons tout conflit d'intérêts.

Nous informons nos supérieurs directs, le service juridique ou le service des ressources humaines des situations potentielles de conflit d'intérêts et les résolvons dans le meilleur intérêt d'Endress+Hauser.

Un conflit d'intérêts se produit si les intérêts personnels prennent le pas sur le meilleur intérêt d'Endress+Hauser et que ce conflit peut avoir un impact commercial significatif. "Personnel" peut inclure la famille, les parents et les amis.

Voici quelques exemples (cette liste n'est pas exhaustive) :

- Avoir une autre activité rémunérée ou autre emploi en plus de son emploi chez Endress+Hauser.
- Avoir une fonction de gestion ou de supervision (telle qu'être membre du conseil consultatif ou du conseil d'administration ou du comité de surveillance) d'une autre entreprise qui travaille avec Endress+Hauser (clients, fournisseurs, prestataires de services...) ou qui est en concurrence avec Endress+Hauser.
- Avoir un intérêt financier dans une entreprise qui fait des affaires avec Endress+Hauser (clients, fournisseurs et prestataires de services) ou qui est en concurrence avec Endress+Hauser. Les participations dans des sociétés cotées en bourse ne sont pas prises en compte dans ce contexte.
- Avoir des relations d'affaires avec des sociétés dans lesquelles un associé d'Endress+Hauser ou un membre de la famille d'un associé d'Endress+Hauser est actionnaire ou membre de la direction.
- Une relation familiale ou intime entre le supérieur et l'associé .
- Fournir des avantages si nous en bénéficions nous-mêmes directement ou indirectement

15 Principe des quatre yeux

Nous veillons à ce qu'au moins deux associés participent aux processus d'affaires ou à ce que le résultat de ces processus soit contrôlé par un second collègue (principe des quatre yeux).

Les accords et autres documents imposant des obligations à Endress+Hauser doivent être signés par deux associés ayant le pouvoir de signature approprié.

Les décisions importantes et toutes les décisions susceptibles d'impliquer une situation de conflit d'intérêts doivent être approuvées par un supérieur hiérarchique ("principe des quatre yeux à double niveau").

16 Biens de l'entreprise

Nous traitons les biens de l'entreprise avec respect et soin.

Nous faisons preuve de diligence dans le traitement des droits de propriété intellectuelle d'Endress+Hauser, y compris les secrets commerciaux et d'entreprise, afin de prévenir la perte ou le vol.

Toute information classée "confidentielle" ou "interne" est considérée comme la propriété d'Endress+Hauser et nécessite une protection particulière.

Nous nous conformons aux règles de sécurité de l'information, telles qu'indiquées dans le manuel "Info-sec".

17 Réseaux sociaux

Nous distinguons clairement la communication privée de la communication professionnelle.

L'utilisation des réseaux sociaux est encouragée, mais ne doit avoir un impact négatif sur les intérêts d'Endress+Hauser.

Nous nous conformons à notre charte des réseaux sociaux.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

18 Citoyenneté de l'entreprise

Nous prenons notre responsabilité sociale au sérieux. Nous préservons les emplois existants et en créons de nouveaux.

Nous contribuons à des projets sociaux, écologiques, culturels et autres projets à but non lucratif.

19 Droits de l'homme et normes du travail

Nos actions sont guidées par les principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les

normes fondamentales du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ainsi que les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

20 Développement durable et environnement

Nous visons à développer nos activités de manière durable et respectueuse de l'environnement.

Nous protégeons notre environnement et nous nous conformons aux lois et réglementations environnementales.

Chaque fois que cela est possible et économiquement raisonnable, nous nous efforçons de dépasser les normes minimales applicables en matière d'environnement.